

Conseil scolaire catholique MonAvenir

**Rapport de la direction,
Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 août 2021

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique MonAvenir sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, comme précise la note 1 (a).

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du conseil se réunit avec l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Chef des affaires

Le 24 novembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.
1850 Bond, Unit / Unité A
North Bay, ON, Canada P1B 4V6
T: +1 705.494.9336
F: +1 705.494.8783
www.bakertilly.ca

Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire catholique MonAvenir

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique MonAvenir « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2021, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire catholique MonAvenir au 31 août 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 (a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le conseil à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly SNT s.r.l.

North Bay, Ontario
Le 24 novembre 2021

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Conseil scolaire catholique MonAvenir

États financiers consolidés 31 août 2021

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-28
Tableaux supplémentaires	29-33

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé de la situation financière
31 août 2021



	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Actif financier		
Liquidités	28 700 264	31 213 527
Comptes débiteurs (note 2)	33 117 264	35 219 475
Dépôts à terme, variant entre 1,65% et 2,94%, échéant juin 2022 et juin 2023	3 261 735	4 242 889
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 3)	<u>102 322 664</u>	<u>103 159 985</u>
Total de l'actif financier	<u>167 401 927</u>	<u>173 835 876</u>
Passif financier		
Comptes créditeurs et frais courus (note 5)	27 530 954	31 532 735
Revenus reportés (note 6)	13 688 040	12 241 625
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 7)	3 108 671	4 100 762
Prêts pour immobilisations (note 8)	93 480 572	99 798 452
Apports en capital reportés (note 9)	<u>286 650 433</u>	<u>278 906 801</u>
Total du passif financier	<u>424 458 670</u>	<u>426 580 375</u>
Dette nette	(257 056 743)	(252 744 499)
Actif non financier		
Frais payés d'avance	375 764	245 988
Stocks de fournitures	540 208	545 057
Immobilisations corporelles (note 10)	<u>432 890 078</u>	<u>425 039 981</u>
Excédent accumulé (note 11)	<u>176 749 307</u>	<u>173 086 527</u>

Au nom du conseil :

_____ Présidente

_____ Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 août 2021



	2021 Budget non audité \$	2021 Résultats \$	2020 Résultats \$
Revenus			
Subventions provinciales			
- financement de l'éducation	227 138 870	224 893 711	210 913 416
Subventions provinciales			
- immobilisations approuvées	100 000	310 936	893 989
Subventions provinciales - autres (note 12)	44 164 973	51 319 920	46 352 906
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	1 198 615	277 710
Autres revenus - conseils scolaires	-	236 747	-
Autres droits de scolarité et revenus	3 190 604	4 080 458	3 805 110
Revenus de placements	375 000	346 933	489 954
Fonds générés par les écoles	5 640 471	800 018	2 179 112
Amortissement des apports en capital reportés	<u>14 722 071</u>	<u>14 938 615</u>	<u>13 967 027</u>
Total des revenus	<u>295 331 989</u>	<u>298 125 953</u>	<u>278 879 224</u>
Dépenses			
Enseignement	204 399 283	200 322 664	191 308 749
Administration	7 621 899	7 681 679	7 407 269
Transport	31 860 075	29 527 136	28 567 312
Installations destinées aux élèves	40 873 527	39 681 513	40 256 435
Activités financées par les écoles	5 555 562	1 006 115	1 800 876
Autres	<u>5 070 870</u>	<u>16 244 066</u>	<u>6 445 152</u>
Total des dépenses (note 14)	<u>295 381 216</u>	<u>294 463 173</u>	<u>275 785 793</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(49 227)	3 662 780	3 093 431
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>173 086 527</u>	<u>173 086 527</u>	<u>169 993 096</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>173 037 300</u>	<u>176 749 307</u>	<u>173 086 527</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 août 2021



	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 662 780	3 093 431
Flux de trésorerie provenant de		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Diminution (augmentation) des stocks de fournitures	4 849	(545 057)
Amortissement d'immobilisations corporelles	15 174 011	14 201 636
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	26 686	-
Amortissement des apports en capital reportés	(14 938 615)	(13 967 027)
Diminution (augmentation) de dépôts à terme	981 154	(111 571)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	2 102 211	(11 876 975)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et frais courus	(8 116 746)	11 184 115
Augmentation des revenus reportés - fonctionnement	1 927 873	1 637 969
(Diminution) augmentation des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(992 091)	169 215
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(129 776)	3 847 464
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de fonctionnement	<u>(297 664)</u>	<u>7 633 200</u>
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	520 783	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(19 456 612)</u>	<u>(14 321 413)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(18 935 829)</u>	<u>(14 321 413)</u>
Activités de financement		
Diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	837 321	32 142 332
Diminution des emprunts temporaires	-	(21 344 995)
Remboursement de prêts pour immobilisations	(6 317 880)	(6 025 452)
(Diminution) augmentation des revenus reportés - immobilisations	(481 458)	1 805 574
Ajouts aux apports en capital reportés	<u>22 682 247</u>	<u>10 810 801</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>16 720 230</u>	<u>17 388 260</u>
Augmentation (diminution) des liquidités	(2 513 263)	10 700 047
Liquidités au début de l'exercice	<u>31 213 527</u>	<u>20 513 480</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>28 700 264</u>	<u>31 213 527</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes créditeurs et frais courus	7 578 731	3 463 766

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé de l'évolution de la dette nette
Pour l'exercice terminé le 31 août 2021



	2021 Budget <u>non audité</u> \$	2021 <u>Résultats</u> \$	2020 <u>Résultats</u> \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>(49 227)</u>	<u>3 662 780</u>	<u>3 093 431</u>
Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 592 462)	(23 571 577)	(11 722 592)
Amortissement d'immobilisations corporelles	14 956 207	15 174 011	14 201 636
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	26 686	-
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>520 783</u>	<u>-</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(4 636 255)</u>	<u>(7 850 097)</u>	<u>2 479 044</u>
Actif non financier - autre			
Acquisition de stocks de fournitures	-	(540 208)	(545 057)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(375 764)	(245 988)
Consommation des stocks de fournitures	-	545 057	-
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>245 988</u>	<u>4 093 452</u>
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>-</u>	<u>(124 927)</u>	<u>3 302 407</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	(4 685 482)	(4 312 244)	8 874 882
Dette nette au début de l'exercice	<u>(252 744 499)</u>	<u>(252 744 499)</u>	<u>(261 619 381)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(257 429 981)</u>	<u>(257 056 743)</u>	<u>(252 744 499)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

(a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, le conseil constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- Les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien ;

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Référentiel comptable (suite)

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien ; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

(b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les entités qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes entités qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités et fonds consolidés :

Garderie Porte-Soleil
Garderie Copains-Copines
Garderie Mon petit jardin
Garderie Coccinelles zélées
Programme de jour prolongé Saint-Michel
Programme de jour prolongé Saint René Goupil
Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités et fonds sont éliminés.

Le conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et les activités connexes administrées par le conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le conseil.

(d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalentes au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

(e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

(f) Actif non financier

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes existantes et sont détenus à des fins de prestations de services. Ils ont une durée de vie utile dépassant un an et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des opérations.

(i) Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent les montants versés au titre d'un bien ou d'un service qui n'a pas été reçu. La charge est comptabilisée au moment où le bien est reçu ou que le service est rendu.

(ii) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures détenus pour consommation sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Actif non financier (suite)

(iii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Améliorations apportées aux terrains	15 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	3 à 15 ans
Mobilier	10 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Actif non financier (suite)

(iii) Immobilisations corporelles

La durée de vie utile du matériel informatique a été modifiée de cinq ans à trois ans en fonction de nouveaux renseignements relatifs à la durée de vie réelle des actifs. Par conséquent, ces actifs ont fait l'objet d'un amortissement supplémentaire afin de rendre la valeur comptable nette conforme à cette nouvelle politique. L'incidence financière de ce changement est estimée à 754 479 \$.

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

(g) Revenus de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus de l'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions générales de la province.

(h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants de Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et Enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, l'assurance-vie et les soins dentaires des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestation déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements dus aux hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.
- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation ;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation ; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

(k) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(l) Revenus des placements

Les revenus de placements sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placements réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

(m) Prêts pour immobilisations

Les prêts pour immobilisations sont comptabilisés nets des soldes des fonds d'amortissement connexes.

(n) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les administrateurs sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les administrateurs est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

(o) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un degré important d'estimation incluent les montants comptabilisés pour les estimations des impôts fonciers, des durées de vie utiles des immobilisations corporelles et l'amortissement lié, des frais courus, et des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

2. Comptes débiteurs

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Municipalités (a)	5 597 597	17 452 907
Autres conseils scolaires	1 986 549	1 045 248
Gouvernement de l'Ontario - net (b)	20 116 459	10 939 371
Gouvernement du Canada	1 901 618	3 084 140
Autres	<u>3 515 041</u>	<u>2 697 809</u>
	<u><u>33 117 264</u></u>	<u><u>35 219 475</u></u>

- (a) En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil en 2019-20. Ce montant s'élève à 10 966 850 \$ et a été entièrement recouvré par le conseil au cours de l'année scolaire.
- (b) Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subvention différés inclus dans le solde net à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2021 est 24 566 016 \$ (2020 - 19 497 306 \$).

3. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2021, le conseil a un compte débiteur envers la province de 102 322 664 \$ (2020 - 103 159 985 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

4. Emprunts temporaires

Au 31 août 2021, quatre lettres de crédit (six en 2020) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 280 736 \$ (2020 - 296 430 \$).

Le conseil dispose d'une marge de crédit autorisé de 7 220 000 \$ (2020 - 7 220 000 \$) donnant un montant disponible 6 939 264 \$ (2020 - 6 923 570 \$) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2021, le taux préférentiel était de 2,45 % (2020 - 2,45 %).

5. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Gouvernement de l'Ontario (a)	-	10 966 850
Comptes créditeurs et frais courus	26 587 309	19 571 427
Intérêts courus	943 645	994 458
	<u>27 530 954</u>	<u>31 532 735</u>

(a) En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil en 2019-20. Pour atténuer les répercussions financières de ce report, la province a rajusté ses flux de trésorerie par l'entremise des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires en juillet 2020 afin de verser un montant supplémentaire correspondant à environ 25 % du montant des impôts fonciers scolaires prévu par le conseil dans les prévisions budgétaires révisées de 2020-2021. Ce montant s'élève à 10 966 850 \$ et a été entièrement recouvré par la province au cours de l'année scolaire.

6. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Au 31 août 2021, les revenus mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2020</u> \$	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u> \$	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u> \$	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u> \$	<u>Solde au 31 août 2021</u> \$
Installations destinées aux élèves	5 538 430	14 698 748	(6 781 786)	(8 919 200)	4 536 192
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	2 251 101	520 782	-	-	2 771 883
Éducation de l'enfance en difficulté	2 296 145	28 308 378	(28 148 700)	-	2 455 823
Autres	<u>2 155 949</u>	<u>12 242 356</u>	<u>(10 474 163)</u>	<u>-</u>	<u>3 924 142</u>
Total des revenus reportés	<u>12 241 625</u>	<u>55 770 264</u>	<u>(45 404 649)</u>	<u>(8 919 200)</u>	<u>13 688 040</u>
	<u>Solde au 31 août 2019</u> \$	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u> \$	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u> \$	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u> \$	<u>Solde au 31 août 2020</u> \$
Installations destinées aux élèves	3 732 856	16 271 274	(9 068 082)	(5 397 618)	5 538 430
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	2 251 101	-	-	-	2 251 101
Éducation de l'enfance en difficulté	1 996 221	27 569 811	(27 269 887)	-	2 296 145
Autres	<u>817 904</u>	<u>4 448 688</u>	<u>(3 110 643)</u>	<u>-</u>	<u>2 155 949</u>
Total des revenus reportés	<u>8 798 082</u>	<u>48 289 773</u>	<u>(39 448 612)</u>	<u>(5 397 618)</u>	<u>12 241 625</u>

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
	<u>Congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	294 307	1 012 059	229 123	1 204 272
Coût des prestations constituées pour l'exercice	261 387	-	294 307	53 012
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	13 319	-	22 277
Perte actuarielle nette	-	7 554	-	19 424
Prestations versées	<u>(294 307)</u>	<u>(121 486)</u>	<u>(229 123)</u>	<u>(286 926)</u>
Solde à la fin	<u>261 387</u>	<u>911 446</u>	<u>294 307</u>	<u>1 012 059</u>

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2021</u>			<u>2020</u>
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août 2021	<u>261 387</u>	<u>911 446</u>	<u>1 935 838</u>	<u>3 108 671</u>

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

	<u>2020</u>		
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août 2020	<u>294 307</u>	<u>1 012 059</u>	<u>2 794 396</u>
			<u>4 100 762</u>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après)

	<u>2021</u>		
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$
Coût des prestations constituées pour l'exercice	261 388	-	(685 957)
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	13 319	-
Perte actuarielle nette	-	7 554	-
	<u>261 388</u>	<u>20 873</u>	<u>(685 957)</u>
			<u>(403 696)</u>

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

	<u>Prestations de congé de maladie</u> \$	<u>Gratifications de retraite</u> \$	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u> \$	<u>2020 Total avantages sociaux futurs des employés</u> \$
Coût des prestations constituées pour l'exercice	294 307	53 012	853 218	1 200 537
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	22 277	-	22 277
Perte actuarielle nette	-	19 424	-	19 424
	<u>294 307</u>	<u>94 713</u>	<u>853 218</u>	<u>1 242 238</u>

Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles

Le conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2021 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2021. Ces évaluateurs prennent en compte les hypothèses économiques et constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	<u>2021</u> %	<u>2020</u> %
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées :		
Gratifications de retraite	1,1	1,4
Indemnité accident travail	1,8	1,4

7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé en maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2021, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2021.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1^{er} janvier 2004, les taux de cotisations des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2021, le conseil a cotisé un montant de 5 059 708 \$ (2020 - 3 618 176 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

8. Prêts pour immobilisations

Les prêts pour immobilisations sous forme de débentures dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2024 par versements mensuels de 54 597 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,86 %	1 709 940	2 249 160
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2024 par versements mensuels de 10 765 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 4,81 %	341 767	451 824
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2026 par versements mensuels de 196 325 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,88 %	9 913 467	11 639 107
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2026 par versements mensuels de 24 088 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 4,91 %	1 242 898	1 465 675
Débenture, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2028 par versements mensuels de 49 534 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,01 %	3 439 280	3 852 096
Débenture, remboursable jusqu'au 17 novembre 2031 par versements semestriels de 168 067 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	2 779 993	2 982 412
Débenture, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 187 996 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,90 %	3 338 334	3 543 189
Débenture, remboursable jusqu'au 13 mars 2034 par versements semestriels de 82 482 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,06 %	1 542 270	1 625 973
Débenture, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 130 303 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,23 %	2 552 419	2 674 665

8. Prêts pour immobilisations (suite)

	<u>2021</u> \$	<u>2020</u> \$
Débiteure, remboursable jusqu'au 11 mars 2036 par versements semestriels de 372 730 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,83 %	7 824 055	8 178 480
Débiteure, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 136 459 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	3 136 711	3 280 797
Débiteure, remboursable jusqu'au 9 mars 2037 par versements semestriels de 409 751 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,56 %	9 826 548	10 281 580
Débiteure, remboursable jusqu'au 19 mars 2038 par versements semestriels de 191 784 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,80 %	4 739 295	4 937 162
Débiteure, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 663 607 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,00 %	16 792 770	17 428 617
Débiteure, remboursable jusqu'au 9 mars 2040 par versements semestriels de 634 379 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 2,99 %	18 151 671	18 861 183
Débiteure, remboursable jusqu'au 15 mars 2041 par versements semestriels de 16 187 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,24 %	470 835	487 538
Débiteure, remboursable jusqu'au 14 mars 2042 par versements semestriels de 194 819 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,59 %	<u>5 678 319</u>	<u>5 858 994</u>
	<u>93 480 572</u>	<u>99 798 452</u>

8. Prêts pour immobilisations (suite)

Le remboursement des prêts pour immobilisations, dont le solde s'élève à 123 749 838 \$, soit 93 480 572 \$ de capital et 30 269 266 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices :

	<u>Capital</u> \$	<u>Paiements d'intérêts</u> \$	<u>Total</u> \$
2021-2022	6 621 756	3 764 016	10 385 772
2022-2023	6 940 942	3 443 963	10 384 905
2023-2024	7 145 817	3 109 949	10 255 766
2024-2025	6 816 140	2 786 400	9 602 540
2025-2026	6 705 838	2 465 404	9 171 242
Par la suite	<u>59 250 079</u>	<u>14 699 534</u>	<u>73 949 613</u>
Prêts pour immobilisations	<u>93 480 572</u>	<u>30 269 266</u>	<u>123 749 838</u>

9. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

	<u>2021</u> \$	<u>2020</u> \$
Solde au début de l'exercice	278 906 801	282 063 027
Ajouts aux apports en capital reportés	13 763 047	5 413 183
Transferts des revenus reportés	<u>8 919 200</u>	<u>5 397 618</u>
	301 589 048	292 873 828
Moins : Revenus constatés pour l'exercice	<u>(14 938 615)</u>	<u>(13 967 027)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>286 650 433</u>	<u>278 906 801</u>

10. Immobilisations corporelles

	Coûts			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	Solde au 31 août 2020	Ajouts	Dispositions	Solde au 31 août 2021	Solde au 31 août 2020	Dispositions	Solde au 31 août 2021	31 août 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	138 907 121	858 405	(547 469)	139 218 057	-	-	-	139 218 057
Améliorations apportées aux terrains	627 865	110 872	-	738 737	84 775	45 553	130 328	608 409
Bâtiments	391 863 417	7 023 488	-	398 886 905	132 949 954	10 507 084	143 457 038	255 429 867
Améliorations locatives	8 770 244	5 754	-	8 775 998	1 956 037	380 123	2 336 160	6 439 838
Structures mobiles	9 641 206	-	(171 400)	9 469 806	3 625 880	465 536	3 920 016	5 549 790
Équipements, matériel et logiciel informatique	18 144 739	3 874 813	(1 430 381)	20 589 171	8 340 602	3 523 006	10 433 227	10 155 944
Mobilier	3 563 284	1 036 369	(17 801)	4 581 852	2 013 207	252 709	2 248 115	2 333 737
Construction en cours (note a)	<u>2 492 560</u>	<u>10 661 876</u>	<u>-</u>	<u>13 154 436</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>13 154 436</u>
Total	<u>574 010 436</u>	<u>23 571 577</u>	<u>(2 167 051)</u>	<u>595 414 962</u>	<u>148 970 455</u>	<u>15 174 011</u>	<u>162 524 884</u>	<u>432 890 078</u>

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 13 154 436 \$ n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

10. Immobilisations corporelles (suite)

	Coûts			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	Solde au 31 août 2019	Ajouts	Dispositions	Solde au 31 août 2019	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 août 2020	31 août 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	138 012 388	894 733	-	138 907 121	-	-	-	138 907 121
Améliorations apportées aux terrains	627 865	-	-	627 865	42 917	41 858	84 775	543 090
Bâtiments	378 521 715	13 341 702	-	391 863 417	122 092 134	10 857 820	132 949 954	258 913 463
Améliorations locatives	7 852 966	917 278	-	8 770 244	1 581 928	374 109	1 956 037	6 814 207
Structures mobiles	10 147 382	76 924	(583 100)	9 641 206	3 732 087	476 893	3 625 880	6 015 326
Équipements, matériel et logiciel informatique	17 178 411	1 574 457	(608 129)	18 144 739	7 925 637	1 023 094	8 340 602	9 804 137
Mobilier	2 282 401	1 438 710	(157 827)	3 563 284	743 172	1 427 862	2 013 207	1 550 077
Construction en cours (note a)	<u>9 013 772</u>	<u>(6 521 212)</u>	<u>-</u>	<u>2 492 560</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 492 560</u>
Total	<u>563 636 900</u>	<u>11 722 592</u>	<u>(1 349 056)</u>	<u>574 010 436</u>	<u>136 117 875</u>	<u>14 201 636</u>	<u>(1 349 056)</u>	<u>425 039 981</u>

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 2 492 560 \$ n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

11. Excédent accumulé

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles - terrain	139 218 057	138 907 121
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	23 032 697	24 439 344
Excédent de fonctionnement	13 354 520	8 440 745
Fonds générés par les écoles	2 087 678	2 293 775
Autres	<u>(943 645)</u>	<u>(994 458)</u>
Excédent accumulé	<u>176 749 307</u>	<u>173 086 527</u>

12. Subventions provinciales - autres

	2021	2021	2020
	Budget	Résultats	Résultats
	<u>non audité</u>	<u>Résultats</u>	<u>Résultats</u>
	\$	\$	\$
Impôts fonciers	43 135 998	40 941 370	44 189 854
Autres	<u>1 028 975</u>	<u>10 378 550</u>	<u>2 163 052</u>
	<u>44 164 973</u>	<u>51 319 920</u>	<u>46 352 906</u>

13. Partenariat dans des consortiums de transport scolaire

Consortium de transport

Le conseil participe à divers consortiums de transport scolaire pour pouvoir administrer le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums sont prises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 136 864 099 \$ (2020 - 125 589 421 \$) et la part du conseil se chiffre à 29 197 097 \$ (2020 - 28 294 144 \$).

14. Dépenses par articles

Les dépenses présentées à l'état des résultats à la ligne "autres" incluent 9 749 039 \$ de soutien à la COVID-19. Ces dépenses ont été financées par des subventions ponctuelles.

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article :

	2021	2021	2020
	Budget	Résultats	Résultats
	(non audité)	Résultats	Résultats
	\$	\$	\$
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	183 546 422	183 380 058	172 037 755
Avantages sociaux	30 105 994	31 203 961	29 192 614
Perfectionnement du personnel	1 604 070	897 978	1 050 645
Fournitures et services	15 435 084	16 379 345	16 816 851
Intérêts des emprunts	4 184 393	4 032 156	4 594 191
Dépenses de location	1 249 029	1 251 991	1 251 874
Frais et location de services	36 578 217	35 728 444	33 108 781
Amortissement des immobilisations corporelles	14 956 207	15 174 011	14 201 636
Autres	2 166 238	5 409 114	1 730 570
Activités financées par les écoles	<u>5 555 562</u>	<u>1 006 115</u>	<u>1 800 876</u>
	<u>295 381 216</u>	<u>294 463 173</u>	<u>275 785 793</u>

15. Frais de prêts

Les dépenses en frais des prêts et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Paiements de capital sur prêts pour immobilisations	6 317 880	6 025 452
Paiements d'intérêts sur prêts pour immobilisations	4 032 156	4 320 408
Paiements d'intérêts sur emprunts temporaires	-	273 783
	<u>10 350 036</u>	<u>10 345 860</u>

16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. Le FEACSO offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

17. Engagements

Contrats de projets de construction et de réfection

Le conseil s'est engagé à assumer des dettes relatives à des projets de construction et de réfection pour un solde non dépensé de 8 944 507 \$ (2020 - 9 150 763 \$).

Contrats de transport

Le conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction de nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 29 197 097 \$ (2020 - 28 294 144 \$).

Contrats de location

Location installations scolaires : contrat venant à l'échéance le 31 août 2022 pour un montant de 27 315 \$ et contrat venant à l'échéance le 30 juin 2024 pour un montant de 771 338 \$.

Location installations photocopieurs : contrats venant à l'échéance à diverses dates (entre 2022 et 2026). L'engagement fluctue en fonction de nombres de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 146 531 \$ (2020 - 207 727 \$).

18. Éventualités

Dans le cours normal de ses affaires, le conseil fait l'objet de poursuites de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences gouvernementales. Conformément aux accords pertinents, si le conseil ne rencontre pas les objectifs établis, les agences gouvernementales pourraient demander des remboursements. S'il y avait une obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

19. Transferts en nature du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Le conseil scolaire a saisi des écritures, à la fois des revenus et des dépenses, associées aux transferts en nature pour un approvisionnement centralisé d'équipements de protection individuelle (ÉPI) et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE) reçus du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC). Les montants comptabilisés ont été calculés en fonction du coût moyen pondéré des équipements tel que déterminé par le MSGSC et des renseignements sur les quantités selon les dossiers du conseil. Le revenu en nature saisi pour ces transferts est de 1 300 336 \$ avec des dépenses fondées sur l'utilisation de 1 305 185 \$ pour une incidence nette de 4 849 \$.

20. Instruments financiers

Les instruments financiers du conseil sont composés de liquidités, des dépôts à terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le conseil ne court pas de risque en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

21. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Porte Soleil
Pour l'exercice terminé le 31 août 2021



	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	76 789	116 568
- relance sécuritaire (a)	18 898	-
- COVID-19 (b)	15 680	-
- salariale	15 276	18 335
- famille	-	6 834
Droit d'inscription des parents	<u>170 280</u>	<u>177 161</u>
	<u>296 923</u>	<u>318 898</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	335 697	308 211
Charges sociales	57 288	56 208
Support administratif	<u>3 877</u>	<u>3 300</u>
	<u>396 862</u>	<u>367 719</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	7 040	31 252
Nourriture sur place	123	2 255
Restauration	18 589	21 323
Frais de permis	4 680	2 535
Assurance	479	457
Nettoyage	1 638	11 399
Fournitures et services de bureau	351	2 427
Développement professionnel	<u>378</u>	<u>260</u>
	<u>33 278</u>	<u>71 908</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u><u>(133 217)</u></u>	<u><u>(120 729)</u></u>

(a) subvention du gouvernement régional pour indemniser la perte de revenu et des coûts fixes (salaires et charges sociales) de la garderie en 2020-2021

(b) subvention du gouvernement régional pour indemniser les coûts fixes (salaires et charges sociales) de la garderie pendant la fermeture de la garderie en 2019-2020

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Centre Copains-Copines Pour l'exercice terminé le 31 août 2021



	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	76 789	77 086
- relance sécuritaire (a)	18 898	-
- COVID-19 (b)	15 680	-
- salariale	15 302	18 544
- famille	18 232	9 230
Subvention du gouvernement fédéral	-	3 498
Droit d'inscription des parents	<u>178 021</u>	<u>197 838</u>
	<u>322 922</u>	<u>306 196</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	325 278	347 591
Charges sociales	65 718	61 296
Support administratif	<u>3 894</u>	<u>3 300</u>
	<u>394 890</u>	<u>412 187</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	5 261	4 158
Nourriture sur place	369	727
Restauration	23 333	18 060
Frais de permis	4 200	2 275
Assurance	151	144
Nettoyage	295	4 360
Fournitures et services de bureau	1 945	1 446
Développement professionnel	148	165
Frais de déplacement	<u>-</u>	<u>216</u>
	<u>35 702</u>	<u>31 551</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(107 670)</u>	<u>(137 542)</u>

(a) subvention du gouvernement régional pour indemniser la perte de revenu et des coûts fixes (salaires et charges sociales) de la garderie en 2020-2021

(b) subvention du gouvernement régional pour indemniser les coûts fixes (salaires et charges sociales) de la garderie pendant la fermeture de la garderie en 2019-2020

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin
Pour l'exercice terminé le 31 août 2021



	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	221 182	217 592
- relance sécuritaire (a)	299 350	-
- COVID-19 (b)	95 763	-
- salariale	43 194	35 140
- famille	318 413	331 986
Subvention du gouvernement fédéral	-	5 820
Droit d'inscription des parents	111 615	90 116
Autres	<u>1 000</u>	<u>-</u>
	<u>1 090 517</u>	<u>680 654</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	568 480	558 447
Charges sociales	103 458	88 711
Support administratif	<u>55 406</u>	<u>49 917</u>
	<u>727 344</u>	<u>697 075</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	4 327	5 874
Nourriture sur place	94	634
Restauration	29 644	20 427
Frais de permis	4 800	2 600
Assurance	353	337
Nettoyage	2 993	7 972
Fournitures et services de bureau	1 565	639
Développement professionnel	265	259
Frais de déplacement	<u>-</u>	<u>279</u>
	<u>44 041</u>	<u>39 021</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u><u>319 132</u></u>	<u><u>(55 442)</u></u>

(a) subvention du gouvernement régional pour indemniser la perte de revenu et des coûts fixes (salaires et charges sociales) de la garderie en 2020-2021

(b) subvention du gouvernement régional pour indemniser la perte de revenu et des coûts fixes (salaires et charges sociales) de la garderie pendant la fermeture de la garderie en 2019-2020

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Les Coccinelles zélées Pour l'exercice terminé le 31 août 2021



	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	285 285	219 646
- relance sécuritaire (a)	59 000	-
- salariale	38 704	30 783
- famille	46 827	75 422
Subvention du gouvernement fédéral	-	3 313
Droit d'inscription des parents	<u>124 625</u>	<u>131 236</u>
	<u>554 441</u>	<u>460 400</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	356 415	386 976
Charges sociales	61 464	64 027
Support administratif	<u>9 771</u>	<u>10 964</u>
	<u>427 650</u>	<u>461 967</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	6 411	4 245
Nourriture sur place	347	5 993
Restauration	16 762	14 947
Frais de permis	4 680	2 535
Assurance	151	144
Nettoyage	2 596	5 256
Fournitures et services de bureau	900	853
Développement professionnel	105	1 014
Frais de déplacement	<u>-</u>	<u>134</u>
	<u>31 952</u>	<u>35 121</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u><u>94 839</u></u>	<u><u>(36 688)</u></u>

(a) subvention du gouvernement régional pour indemniser la perte de revenu et des coûts fixes (salaires et charges sociales) de la garderie en 2020-2021

Conseil scolaire catholique MonAvenir



Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Programme de jour prolongé Saint Michel Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	4 995	-
- relance sécuritaire (a)	32 380	-
- famille	20 823	-
Droit d'inscription des parents	<u>41 816</u>	<u>-</u>
	<u>100 014</u>	<u>-</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	123 661	-
Charges sociales	9 785	-
Support administratif	<u>1 939</u>	<u>-</u>
	<u>135 385</u>	<u>-</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	7 298	-
Nourriture sur place	1 069	-
Restauration	2 458	-
Nettoyage	374	-
Fournitures et services de bureau	175	-
Développement professionnel	92	-
	<u>11 466</u>	<u>-</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u><u>(46 837)</u></u>	<u><u>-</u></u>

(a) subvention du gouvernement régional pour indemniser la perte de revenu et des coûts fixes (salaires et charges sociales) de la garderie en 2020-2021